



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/01/01**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
 Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

Le procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2025, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ce procès-verbal.

**Nombre de membres en exercice : 21
Absents : 2
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.



Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_1-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/02**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

(e) Absent(e)

C d'Agglo de Lunel

- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel)
- Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)

X

- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron)
- Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)

X

- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle)
- Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)

X

- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle)
- Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)

X

- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues)
- David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)

X

CA Pays de l'Or

- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte)
- Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)

X Procuration à
Thierry FELINE**CCP de Sommières**

- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières)
- Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)

X

- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles)
- Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)

X Procuration à
François GRANIER

- François GRANIER – Titulaire (Montmirat)
- Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)

X

CC Grand Pic Saint Loup

- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies)
- Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)

X Procuration à
Antoine MARTINEZ

- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues)
- Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)

X

CC Rhône Vistre Vidourle

- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux)
- Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)

X

CC Terre de Camargue

- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze)
- Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)

X

- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes)
- Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)

X

CC Petite Camargue

- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues)
- Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)

X

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Relevé des décisions du Président

Dans sa séance du 27 octobre 2022, le comité syndical a délégué au Président une partie de ses attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des services.

Le Président, ayant exercé une des compétences de la délégation et comme l'exige l'article L.2122-23 du code susvisé, en informe les membres du comité syndical.

Décision	Date	Objet	Durée	Montant
DEC2025-61	11/12/2025	Signature Avenant n°1 Marché 2024-16-SR Etude complémentaire pour le recalibrage du Vidourle à l'aval de Sommières et la réhausse des parapets du centre-ville	-	5 000€ HT
DEC2025-62	19/12/2025	Attribution Marché 2025-16-CO Investigations géotechniques complémentaire niveau AVP à Marsillargues, Lunel et Saint Laurent D'AIGOUZE	2.5 mois	84 620€ HT
DEC2025-63	19/12/2025	Décision portant sur la signature de la convention de mise à disposition des fichiers 2025-2026 DDTM du Gard	1 an renouvelable sur demande	Gratuit
DEC2026-01	08/01/2026	Attribution Marché D-2025-20-SR Etude de projet et mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la digue et protection de la berge gauche en amont du mas de Terre de Port	20 mois TF : 2 mois TO : 18 mois	22 572€ HT TF : 6 585€ HT TO : 15 987€ HT
DEC2026-02	08/01/2026	Renouvellement adhésion AIGA 2026	1 an	2 479 €
DEC2026-03	14/01/2026	Signature de la convention d'utilisation des données géographiques de l'agence de l'eau à caractère confidentiel	1 an	-
DEC2026-04	14/01/2026	Renouvellement adhésion France Dignes année 2026	1 an	-
DEC2026-05	20/01/2026	Signature Avenant Marché 2024-17-SR Amélioration de la continuité biologique de la moyenne vallée – Lot 1 Etudes réglementaires	-	Avenant non financier

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et prennent acte de la présentation de ces décisions.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_2-DE

Nombre de membres en exercice :

Absents :

Présents :

Pouvoirs :

Votants :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/03**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Publié le

ID : 030-253002539-20260219-DEL202601032-BF

Absent(e)

Excusé(e)

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel)		X	
- Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)			
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron)	X		
- Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle)	X		
- Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle)	X		
- Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)			
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues)	X		
- David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)			
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
- Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières)	X		
- Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)			
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles)			X Procuration à François GRANIER
- Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat)	X		
- Alain DARTHENUCC – Suppléant (Lecques)			
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues)	X		
- Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux)	X		
- Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes)	X		
- Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues)	X		
- Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du Compte financier unique de l'exercice 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finance pour 2024 qui a généralisé le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu la délibération N°2023/03/07 du 22 juin 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que Monsieur Pierre Martinez, Président s'est retiré lors du vote du Compte financier unique (CFU),

Considérant que le Comité syndical a élu comme président(e) M. Régis VIANET pour présider le Comité syndical lors du vote du CFU.

Il est proposé au comité syndical d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025 correspondant notamment aux chiffres ci-dessous :

1/ Pour la section de fonctionnement :

	2024	2025
Excédent exercice 2024	1 135 792.21 €	
Dépenses réalisées 2025		2 336 627.36 €
Recettes réalisées 2025		2 501 490.21 €
Résultat brut 2025		164 862.85 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 300 655.06 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS
011	Charges de stucture	357 000,00 €	322 065,19 €
011	Opérations techniques	1 611 680,56 €	671 995,62 €
012	Charges de personnel	1 236 695,00 €	1 229 533,24 €
65	Autres charges de gestion courante	37 210,00 €	33 210,98 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 242 585,56 €	2 256 805,03 €
66	Charges financières	53 343,75 €	53 343,75 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
68	Dotations provisions	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 295 929,31 €	2 310 148,78 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	551 347,86 €	0,00 €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	26 478,58 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		601 347,86 €	26 478,58 €
TOTAL		3 897 277,17 €	2 336 627,36 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
013	Atténuation de charge	20 000,00 €	12 380,61 €
73	Produits services	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	2 734 972,96 €	2 482 597,91 €
75	Autres produits de gestion courante	6 512,00 €	6 511,69 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		2 761 484,96 €	2 501 490,21 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
78	Reprise amort	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 761 484,96 €	2 501 490,21 €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €
043	REPRISE AMORTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
TOTAL		2 761 484,96 €	2 501 490,21 €

POUR INFO EXCEDENT DE FONCT
REPORTE

1 135 792,21 €

2/ Pour la section d'investissement :

	2024	2025
Résultat exercice 2024	2 630 319.90 €	
Dépenses réalisées 2025		1 473 112.55 €
Recettes réalisées 2025		1 123 781.73 €
Résultat brut 2025		- 349 330.82 €
Solde d'exécution excédent	2 280 989.08 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	CHAP	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
20	Immobilisations incorporelles	1 782 239,37 €	359 003,45 €	13	Subvention d'investissement	435 327,35 €	238 586,87 €
21	Immobilisations corporelles	1 625 501,00 €	327 058,08 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	637 880,81 €	287 872,74 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		4 045 621,18 €	973 934,27 €	23	Immobilisations en cours	21 025,00 €	0,00 €
				TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		456 352,35 €	238 586,87 €
				10222	FCTVA	49 401,00 €	51 337,50 €
16	Emprunt et dettes	199 900,00 €	199 899,57 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	508 100,07 €	508 100,07 €
16	Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €	0,00 €	16	Emprunt et dettes	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		199 900,00 €	199 899,57 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 245 521,18 €	1 173 833,84 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		557 501,07 €	559 437,57 €
				TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 013 853,42 €	798 024,44 €
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	551 347,86	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	26 478,58
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	301 154,00 €	299 278,71 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	301 154,00	299 278,71
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		301 154,00 €	299 278,71 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		902 501,86	325 757,29
TOTAL		4 546 675,18 €	1 473 112,55 €	TOTAL		1 916 355,28 €	1 123 781,73 €
				POUR INFO EXCEDENT REPORTE		2 630 319,90 €	

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement :

- D'approuver le Compte financier unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les résultats de l'exercice aux sommes présentées,
- D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 18

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

François GRANIER



Régis VIANET





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/01/04**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
 Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Publié le Absent(e)

Excusé(e)

ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_4-DE

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel)		X	
- Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)			
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron)	X		
- Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)			
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle)	X		
- Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)			
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle)	X		
- Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)			
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues)	X		
- David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)			
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte)			X Procuration
- Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières)	X		
- Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)			
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles)			X Procuration
- Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat)	X		
- Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)			
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies)			X Procuration
- Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues)	X		
- Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)			
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux)	X		
- Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)			
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes)	X		
- Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues)	X		
- Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Délibération approuvant la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le compte financier unique l'exercice 2025,

Vu le résultat cumulé à fin 2025 de la section de fonctionnement s'élevant à 1 300 655.06 € et le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement à 2 280 989.08 €,

Considérant qu'il y a lieu de reporter ces résultats et de les affecter au budget primitif 2025.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- De reprendre les résultats de l'exercice 2025 au BP 2026 en l'affectant de la façon suivante :
- En section de fonctionnement, d'affecter le résultat de 1 300 655.06 € comme suit :
 - 551 347.86 € à la ligne budgétaire 1068 « Réserves : Excédents de fonctionnements capitalisés » correspondant :
 - À la participation des EPCI aux opérations d'investissement en 2025 (416 101.21€),
 - Aux remboursements par les départements du Gard et de l'Hérault du capital de l'emprunt (135 246.65 €) au titre de l'année 2025,
 - 749 307.2 € à la ligne budgétaire 02 « résultat de fonctionnement reporté »
- En section d'investissement, d'affecter l'intégralité du solde d'exécution cumulé, soit 2 280 989.08 € à la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté ».
- D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_4-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/05**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Délibération approuvant la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 22 juin 2023 actant le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité au comité syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT), et dans ce cas le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à compter du premier janvier 2026.**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_5-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/01/06**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
 Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Création et mise à jour des autorisations de programme, autorisations d'engagements et crédits de paiements

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Les Autorisations de programme et Autorisations d'engagement et les crédits de paiement permettent de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ce qui permet une vision à moyen terme des priorités et de la prospective budgétaire.

Considérant que le budget d'investissement de l'EPTB Vidourle met en œuvre la pluri annualité des dépenses d'investissement,

Considérant le budget de fonctionnement de l'EPTB Vidourle met en œuvre la pluri annualité de dépenses de fonctionnement,

Considérant que les autorisations de programme avec crédits de paiement doivent être réactualisées au regard de différences entre les prévisions d'avancement des opérations et les dépenses effectives.

Considérant que les autorisations d'engagement avec crédits de paiement doivent être réactualisées au regard de différences entre les prévisions d'avancement des opérations et les dépenses effectives.

Un tableau récapitulatif détaillant l'avancement de chaque autorisation de programme et chaque autorisation d'engagement, l'état de consommation des crédits de paiement pour chacun et les crédits de paiement pluriannuels prévisibles est joint au présent rapport.

1/ Création d'une AP n°14 pour l'étude et la mise en place des barrières au niveau des ouvrages/passages à gué dangereux sur les routes communales. (axe 3 PAPI3)

Cette action a pour but de compléter le travail mené par le Département du Gard sur ses routes départementales et l'étendre aux routes communales gardoises et héraultaises : 20 points bas sensibles ont été identifiés par l'EPTB Vidourle.

Les crédits de paiement doivent s'étaler de 2026 à 2027. En conséquence pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2026, il est proposé de voter une autorisation de programme pour les 108 000 € TTC concernés. Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année n+1 automatiquement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Cette action sera financée en autofinancement et une subvention vert.

Les crédits de paiement inscrit en 2026 (44 400 €) vont permettre de finaliser l'étude.

2/ Création d'une AP N°15 pour le décalage et le confortement de la digue de 1er rang Marsillargues et St Laurent d'Aigouze + création du barrage de Tamariguières (axe 7 PAPI 3)

Cette opération consiste à décaler et conforter la digue de premier rang de Marsillargues et St Laurent d'Aigouze et à rehausser le barrage de Tamariguières pour limiter les fréquences de débordement. Les dépenses d'achat du foncier ont été estimées à 1 130 000 € et la maîtrise d'œuvre jusqu'au PRO à 409 056 €. Il est donc proposé de créer une AP de 1 539 056 €. Les crédits de paiement doivent s'étaler jusqu'en 2029. En conséquence pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2026, il est proposé de voter une autorisation de programme pour les 1 539 056 € TTC concernés. Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année n+1 automatiquement.

Cette action sera financée par l'obtention de subventions (Etat, Région Occitanie, Département du Gard, Département de l'Hérault).

Les crédits de paiement inscrit en 2026 (194 847.60 €) vont permettre d'avancer la maîtrise d'œuvre et de préparer les acquisitions avec un négociateur foncier.

3/ Modification de l'AP N°6 Arasement Jassette et création d'une zone d'expansion de crue (axe 6 PAPI 3)

Considérant que lors du comité syndical du 28 mars 2024, l'AP n°6 a été créé pour les travaux d'arasement de la digue de la jassette et la restauration d'une zone de crue pour un montant de 101 491 € TTC destiné à la maîtrise d'œuvre. Considérant que les dépenses de maîtrise d'œuvre jusqu'au pro ont été réévalués à 192 240 € TTC et que les dépenses en 2026 vont concerner aussi le foncier (préparation des acquisitions avec un négociateur foncier), il est proposé d'augmenter le montant de l'AP du montant prévu pour la maîtrise foncière soit 348 500 € et du montant de l'augmentation pour la maîtrise d'œuvre, soit 58 709 € TTC ce qui portera le montant de l'AP à 540 740 €.

4/Modification AP N°4 et AP N°5 Projet d'intérêt commun pour Sommières : étude complémentaire sur les parapets et étude complémentaire sur le recalibrage aval (axe 7 du PAPI 3).

Lors du comité syndical du 28 mars 2024, deux AP n°4 et n°5 ont été créé pour les travaux du projet d'intérêt commun pour Sommières, respectivement 120 000 € TTC pour l'étude complémentaire sur les parapets et 120 000 € TTC pour l'étude sur le recalibrage aval.

Toutefois les deux études ont été jointes en une seule opération pour permettre l'étude simultanée des impacts hydrauliques des deux aménagements, aussi il est proposé de fusionner les deux AP pour un montant total de 240 000 € TTC.

5/ Modification AP N°9 Digue de second rang Marsillargues (axe 7 du PAPI 3).

Considérant que lors du comité syndical du 28 mars 2024, l'AP n°9 a été créé pour la création d'une digue de second rang sur la commune de Marsillargues, pour un montant de 323 017 € TTC, destiné à la maîtrise d'œuvre. Considérant que les dépenses en 2026 vont concerner aussi le foncier (préparation des acquisitions avec un négociateur foncier), il est proposé d'augmenter le montant de l'AP du montant prévu pour la maîtrise foncière soit 192 225 € TTC € ce qui portera le montant de l'AP à 515 242 €.

6/ Modification AP N°10 Digue de second rang Lunel (axe 7 du PAPI 3).

Considérant que lors du comité syndical du 28 mars 2024, l'AP n°10 a été créé pour la création d'une digue de second rang sur la commune de Lunel, pour un montant de 688 028 € TTC €, destiné à la maîtrise d'œuvre. Considérant que les dépenses en 2026 vont concerner aussi le foncier (préparation des acquisitions avec un négociateur foncier), il est proposé d'augmenter le montant de l'AP du montant prévu pour la maîtrise foncière soit 643 474 € TTC € ce qui portera le montant de l'AP à 1 331 502 € TTC.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver la création d'une autorisation pour l'étude et la mise en place des barrières au niveau des ouvrages/passages à gué dangereux sur les routes communales,**
- **D'approuver la création d'une autorisation pour le décalage et le confortement de la digue de 1er rang Marsillargues et St Laurent d'Aigouze + création du barrage de Tamariguières,**
- **D'approuver la mise à jour des autorisations de programme avec crédit de paiement (AP/CP) listées dans le tableau joint,**
- **D'approuver la mise à jour des autorisations d'engagement avec crédit de paiement (AE/CP) listées dans le tableau joint,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_6-DE



ANNEXE
SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

n° AP	AXE PAPI 3	LIBELLE OPERATION	complément libellé	PROG	Imputation budg	Délibération	fin de l'AP Initialement prévue en	MONTANT AE Initiale TTC	ITEM GEMAPI	Cumul CP utilisé jusqu'au 31/12/2023	Cumul CP utilisé jusqu'au 31/12/2024	Cumul CP utilisé jusqu'au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
1	2	RESEAU GLOBAL DE SURVEILLANCE STATIONS ETUDE +POSE CAMERAS		206	203112	2024.02.13	2029	254 400 €	ITEM 5	0,00	0,00	324,00	35 676,00	84 800,00	66 800,00	66 800,00
2	4	ETUDES DE ZONAGE GARD		203 204 205	203112	2024.02.08	2 027	1 008 000 €	ITEM 5	0,00	0,00	0,00	142 763,00	388 000,00	377 237,00	100 000,00
3	4	ETUDE DE ZONAGE HERAULT		202	203112	2024.02.08	2027	288 000 €	ITEM 5	0,00	0,00	1 296,00	76 920,00	120 892,00	88 892,00	0,00
4	7	PROJET INTERET COMMUN SOMMIERES	Etude compl parapets	207	203112	2024.01.09 et 2026.01	2026		ITEM 5	0,00	0,00					
5	7	PROJET INTERET COMMUN SOMMIERES	Etude et travaux recalibrage aval	208	203112	2024.01.09 et 2026.01	2026	240 000 €	ITEM 5	0,00	0,00	9 428,10	96 571,90	80 000,00	54 000,00	0,00
6	6	ARASER JASSETTE ET ZEC	MAITRISE D ŒUVRE - FONCIER	186	203112	2024.02.08 et 2026.01 XX	2026	540 740 €	ITEM 5	0,00	0,00	360,00	251 278,00	151 049,00	138 053,00	0,00
7	7	RESSUYAGE PLAINE LUNEL ET MARSILLARGUES	MAIRISE D ŒUVRE + TRAVAUX	209	203112	2024.01.08	2028	821 937 €	ITEM 5	0,00	972,00	41 028,00	275 000,00	275 000,00	229 937,00	0,00
8	7	DIGUE 1ER RANG AMONT MARSILLARGUES	FONCIER + MAITRISE D ŒUVRE	213	203112	2024.02.11	2027	323 017 €	ITEM 5	0,00	0,00	648,00	500 000,00	300 000,00	303 364,00	81 352,00
9	7	DIGUE 2nd RANG MARSILLARGUES	FONCIER + MAITRISE D ŒUVRE	212	203112	2024.02.11	2027	515 242 €	ITEM 5	0,00	0,00	360,00	231 656,00	150 000,00	133 226,00	0,00
10	7	DIGUE 2nd RANG LUNEL	FONCIER + MAITRISE D ŒUVRE	211	203112	2024.02.11	2027	1 331 501 €	ITEM 5	0,00	0,00	648,00	342 310,60	102 027,40	154 000,00	89 042,00
11	7	DIGUE 2nd RANG GALLARGUES	FONCIER + MAITRISE D ŒUVRE	215/ 221	203112		2027	812 035 €	ITEM 5	0,00	0,00	95 578,00	250 000,00	280 000,00	186 454,00	0,00
12	7	DIGUE 2nd RANG AIMARGUES	FONCIER + MAITRISE D ŒUVRE	214/222	203112		2027	1 677 074 €	ITEM 5	0,00	0,00	308 683,00	500 000,00	490 498,00	377 893,00	0,00
13	HORS PAPI 3	DEPENSES IMPREVUES SUR LES OUVRAGES		RESER	23146		2024	30 300 €	ITEM 5	0,00	0,00	0,00	30 300,00	0,00	0,00	0,00
14	3	ETUDE ET MISE EN PLACE DE BARRIERES ROUTES COMMUNALES	ETUDE + EQUIPEMENTS	223	203112		2026	108000	ITEM 5	0,00	0,00	0,00	44 400,00	64 000,00	0,00	0,00
15	7	DIGUE + REHAUSSE BARRAGE TAMARIGUIERES	FONCIER + MAITRISE D ŒUVRE	217	203112		2029	1 539 056 €	ITEM 5	0,00	0,00	432,00	194 847,60	500 000,00	500 000,00	343 776,40

n° AE	AXE PAPI 3	LIBELLE OPERATION	complément libellé	PROG	Imputation budg	Délibération	fin de l'AP Initialement prévue en	MONTANT AE Initiale TTC	ITEM GEMAPI	Cumul CP utilisé jusqu'au 31/12/2023	Cumul CP utilisé jusqu'au 31/12/2024	Cumul CP utilisé jusqu'au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1	1	SENSIBILISATION SCOLAIRE		99	62883	2024.01.06	2029	1 271 760	LABEL	0,00 €	5 708,00	136 699,04	318 142,00	298 142,00	255 778,00
2	5	DIAGNOSTICS REDUCTION VULNERABILITE	HABITATIONS	200	62882		2027	3 060 600	LABEL	0,00 €	0,00	172,80	373 350,00	1 300 600,00	800 000,00
3	5	DIAGNOSTICS REDUCTION VULNERABILITE	ACTIVITES ECONOMIQUES	200	62882		2027	126 000	LABEL	0,00 €	0,00	172,80	62 920,00	62 907,20	0,00
4	5	DIAGNOSTICS REDUCTION VULNERABILITE	ACTIVITES AGRICOLES	200	62882		2027	74 880	LABEL	0,00 €	0,00	172,80	9 360,00	44 280,00	21 067,20
5	5	DIAGNOSTICS REDUCTION VULNERABILITE	HOTELLERIE DE FLEIN AIR	200	62882		2026	90 000	LABEL	0,00 €	0,00	172,80	37 440,00	29 400,00	22 987,20
7	5	DIAGNOSTICS REDUCTION VULNERABILITE	ETABLISSEMENTS PUBLICS	200	62882		2027	237 120	LABEL	0,00 €	0,00	172,80	68 640,00	95 160,00	73 147,20
6	HORS PAPI 3	DEPENSES POST CRUE SUR LES OUVRAGES		RESER	628899		2024	60 844	ITEM 5	0,00 €	0,00	0,00	60 000,00	844,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_6-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/07**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent(e)

Absent(e)

Excès de pouvoir

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Augmentation d'une provision pour risque contentieux

Le règlement budgétaire et financier de la collectivité prévoit l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré.

L'EPTB Vidourle a engagé en 2015 une procédure devant la juridiction pénale à propos d'irrégularité dans la procédure de passation de certains marchés publics et l'instruction est sur le point de se terminer.

Une autre procédure est pendante devant la juridiction administrative à propos de la radiation des effectifs pour invalidité d'un ancien cadre, le susdit contestant le refus de reconnaissance de l'imputabilité au service de sa maladie. A compter du 28 décembre 2020, l'agent avait été placé en disponibilité d'office après épuisement de ses droits de maladie de longue durée et avait été reconnu définitivement inapte à toutes fonctions par le Comité médical départemental. Au 1^{er} mars 2024, l'agent a été mis en retraite pour invalidité et radié des cadres.

Considérant qu'en 2024, l'EPTB Vidourle a créé une provision pour risque contentieux d'un montant de 88 189.88€

Considérant qu'un jugement du Tribunal administratif de Nîmes du 27 février 2025 portant annulation de la décision du 10 mars 2022 refusant de reconnaître l'imputabilité au service de la maladie de l'agent a enjoint à l'EPTB Vidourle de reconnaître l'imputabilité au service de la maladie de l'agent à compter du 28 décembre 2015,

Considérant que l'EPTB Vidourle a engagé une procédure devant le Comité Médical Unique et qu'il décidera ensuite de l'opportunité de procéder à une reconstitution de carrière de l'agent,

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver l'augmentation de cette provision pour litige et contentieux pour un montant de 81 810.12 €, ce qui porte la provision à un montant total de 170 000 €,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_7-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/08**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Budget primitif 2026

Ce budget a été établi conformément au débat d'orientation budgétaire présenté au comité syndical du 18 décembre 2025.

Le compte financier unique et l'affectation des résultats ayant été proposés au vote dans cette même séance, le budget primitif 2026 comporte :

- Les reports de crédits en section d'investissement
- L'affectation des résultats dans chacune des sections

1/ La section de fonctionnement : un équilibre à 5 165 810.06 €

Le total du chapitre 11 « charges à caractère général » est de 2 284 323 €.

Toutefois il convient de différencier les « opérations techniques » incluses dans les frais de fonctionnement.

Les opérations techniques représentent 83.77 % des frais du chapitre 11, soit 1 920 183 €.

Les « charges de structure » représentent 364 140 € et sont en hausse de 2% par rapport à 2025.

Le chapitre 12, charges de personnel totalise 1 310 302 € soit une augmentation de 6.61% principalement due aux glissement vieillesse technicité, aux recrutements intervenus en 2025 et début 2026 et à l'augmentation des charges (cf. cotisation CNRACL).

L'augmentation de la provision pour risque contentieux apparait au chapitre 68.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	LIBELLE	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
011	Charges de structure	357 000,00 €	364 140,00 €
011	Opérations techniques	1 931 483,00 €	1 920 183,00 €
012	Charges de personnel	1 229 024,00 €	1 310 302,00 €
65	Autres charges de gestion courante	37 210,00 €	35 610,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 554 717,00 €	3 630 235,00 €
66	Charges financières	53 343,75 €	49 617,63 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	81 810,12 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 608 060,75 €	3 761 662,75 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	758 950,00 €	1 354 147,31 €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		808 950,00 €	1 404 147,31 €
TOTAL		4 417 010,75 €	5 165 810,06 €
RESULTAT REPORTE		0	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 417 010,75 €	5 165 810,06 €

CHAP	LIBELLE	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
013	Atténuation de charge	20 000,00 €	10 000,00 €
73	Produits services	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	3 260 690,59 €	4 402 502,86 €
75	Autres produits de gestion courante	528,00 €	4 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		3 281 218,59 €	4 416 502,86 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
78	Reprise amort	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 281 218,59 €	4 416 502,86 €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €
043	OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
TOTAL		3 281 218,59 €	4 416 502,86 €
RESULTAT REPORTE		1 135 792,21 €	749 307,20 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 417 010,80 €	5 165 810,06 €

2/ La section d'investissement : un équilibre à 5 728 377.80 €

Les dépenses d'études représentent 1 426 295.39 € auxquels s'ajoutent 1 326 648.83 € de reports : soit un total de 2 752 944.22 €. Ces études sont pour 90.4% d'entre elles liées à la prévention des inondations.

Les dépenses de matériels informatiques, techniques, et de mobilier sont prévues pour un montant de 18 000 €.

Les principaux travaux inscrits sont des travaux de confortement des digues sur St Laurent d'Aigouze et en aval d'Aigues Mortes, le début de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de transports solides, une opération de renaturation des berges au droit de la commune d'Aigues Mortes et les travaux sur les béals de la haute vallée (déclaration d'intérêt général en cours d'enquête publique).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP	LIBELLE	TOTAL BP 2025 (RAR + VOTE)	RAR	BP 2026	TOTAL 2026 (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 782 239,37 €	1 326 648,83 €	1 426 295,39 €	2 752 944,22 €
21	Immobilisations corporelles	1 613 562,00 €	1 290 262,36 €	214 132,00 €	1 504 394,36 €
23	Immobilisations en cours	857 422,00 €	320 938,22 €	585 897,00 €	906 835,22 €
27	Dépôts et cautionnement	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		4 253 223,37 €	2 937 849,41 €	2 227 524,39 €	5 165 373,80 €
16	Emprunt et dettes	199 900,00 €	0,00 €	204 000,00 €	204 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		199 900,00 €	0,00 €	204 000,00 €	204 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 453 123,37 €	2 937 849,41 €	2 431 524,39 €	5 369 373,80 €
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	301 154,00 €	0,00 €	359 004,00 €	359 004,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE		301 154,00 €	0,00 €	359 004,00 €	359 004,00 €
TOTAL		4 754 277,37 €	2 937 849,41 €	2 790 528,39 €	5 728 377,80 €
RESULTAT REPORTE		0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		10 482 655,17 €	2 937 849,41 €	2 790 528,39 €	5 728 377,80 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP	LIBELLE	TOTAL BP 2025 (RAR + VOTE)	BP 2026
13	Subvention d'investissement	435 327,35 €	965 057,55
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00
23	Immobilisations en cours	21 025,00 €	58 032,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		456 352,35 €	1 023 089,55
10	Dotations, fonds divers ...	49 401,00 €	109 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	508 100,07 €	551 347,86
16	Emprunt et dettes	0,00 €	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		557 501,07 €	661 147,86
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 013 853,42 €	1 684 237,41
021	Virement de la section de fonctionnement	758 950,05	1 354 147,31
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	50 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	301 154,00	359 004,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 110 104,05	1 763 151,31
TOTAL		2 123 957,47 €	3 447 388,72
RESULTAT REPORTE		2 630 319,90	2 280 989,08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 754 277,37	5 728 377,80

3/ Les participations des membres

TOTAL

- Les départements du Gard et de l'hérault participent à diminuer la participation des membres :
 - L'entretien et l'inspection des 3 barrages écrêteurs de crues est assurée par le Département du Gard, en lien avec la convention tripartite signée avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol pour un montant d'environ 580 000 € et il participe ponctuellement aux financements des opérations par des subventions. Le Département de l'Hérault subventionne aussi des opérations.
 - Les deux Départements remboursent à l'EPTB par convention le montant des annuités des emprunts passés en 2017 pour la finalisation du financement d'opérations antérieures.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

➤ **Le montant de la participation des EPCI :**

Dans l'optique de proposer une modification du mode de participation des EPCI, en traitant de manière différenciée les frais de structure et de label et les frais d'opérations Gemapi, le calcul des frais généraux pour 2026 a considéré une répartition affinée des frais de personnel.

Pour l'année 2026, le montant prévisionnel de la participation des EPCI est de 1 216 477.15 € en investissement (plus 95 %) et de 1 884 618 € en fonctionnement (en hausse de 11%)

Soit un total de 3 309 085.49 €, soit 30.37% du budget total (c'était 27.7% pour le budget 2025).

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver la proposition de budget prévisionnel pour l'année 2026, avec une section de fonctionnement équilibrée à 5 165 810.06€ et une section d'investissement à 5 728 377.80€, soit un budget total de 10 894 187.86€.**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/09**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

Lan deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Absent(e)

Excès de pouvoir

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Sorties de biens de l'inventaire comptable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

VU l'instruction budgétaire du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif,

Vu la délibération en date du 29 février 2024 fixant les durées d'amortissement,

Considérant les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la collectivité, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan,

Considérant la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de l'EPTB Vidourle,

Considérant que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine mobilier de l'EPTB Vidourle.

Les sorties d'inventaire des biens immobilisés peuvent résulter de perte, vol, destruction après réforme, mise au rebut ou de cession à titre gratuit ou onéreux. Cela se traduit par la sortie physique du bien mais également par une opération comptable.

Dans l'actif de l'EPTB Vidourle figure au compte 2188 « autres immobilisations corporelles », 23 biens achetés de 1994 à 2006 devenus hors d'usage et destinés à la destruction ou bien dont l'état de vétusté ne permet plus une utilisation pour l'exécution des missions de service public.



COMPTE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	Envoyé en préfecture le 20/02/2026
				Reçu en préfecture le 20/02/2026
				Publié le
				ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_9-DE
2188	EQUIPT BUREAU	01/01/1994	5	1246,47
	CUISSARDES	01/01/1994	5	95,74
	BOTTES CASQUES	01/01/1999	5	1964,58
	matériel ev	01/01/1999	5	6826,85
	EQUIPT	01/01/1999	5	782,09
	HABILLEMENT	01/01/1999	5	675,66
	BATEAU	01/01/2000	5	514,97
	POBELLES	01/01/2000	5	1323,75
	DEBROUSSAILLEUSE	01/01/2000	5	2872,14
	TRFOR	01/01/2000	5	771,82
	TRONCONNEUSE	01/01/2000	5	948,11
	DEBROUSSAILLEUSE	01/01/2002	5	696,25
	MATERIEL ADGN	01/01/2003	5	1248
	ADGNL	01/01/2003	5	2852,46
	MATERIEL AUDIO	01/01/2004	5	5980
	BORNE	01/01/2004	5	12605,84
	BORNES	01/01/2004	5	2188,68
	ECRAN STAR	01/01/2004	5	271,66
	CLIMATISEUR	01/01/2004	5	907,76
	CLIM	01/01/2005	10	465,24
	ECRANS	01/01/2005	10	5405,92
	BORNES SCOL	01/01/2005	10	2691
	DIGITAL /MT 856	01/01/2006	5	1913,6

Eu égard à leur état, ces biens n'ont plus de valeur vénale, il convient de les sortir de l'actif par opération non budgétaire.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver la sortie de l'inventaire des 23 biens listés ci-dessus,**
- **De demander au Payeur Départemental, comptable de l'EPTB de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/10**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Absent(e)

Excusé(s)

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Demande de financement pour l'animation 2026 du site NATURA 2000 du Vidourle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté de création du site Natura 2000 Le Vidourle (zone spéciale de conservation) en date du 16 novembre 2015,

Vu la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et son article L.145,

Vu l'article L.414-2 et R.414-8-1 du code de l'environnement,

Considérant les missions statutaires de l'EPTB Vidourle pour assurer la gestion du site Natura 2000 du Vidourle FR 9101391,

Considérant la désignation de l'EPTB Vidourle comme structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 du Vidourle, lors du COPIL du 25 septembre 2024 par les membres présents du Collèges des Elus et de leurs groupements,

Considérant la nécessité pour l'EPTB Vidourle d'assurer l'animation du DOCOB du site Natura 2000 du Vidourle et de disposer des financements dédiés pour mener à bien cette mission.

Considérant le programme prévisionnel d'animation établi pour l'année 2026, qui se décline pour les axes principaux suivants :

- Accompagner du CEN pour le montage d'un contrat Natura 2000 pour la réhabilitation du Mazet d'Aubais,
- Création d'une page Natura 2000 sur le site de l'EPTB Vidourle,
- Mise à jour de données SIG,
- Convention avec la fédération de pêche pour le suivi des aloses,
- Amélioration des connaissances sur les chiroptères présents dans le site.

Le budget de l'animation du DOCOB pour l'année 2026 est établi à 36 009,60€ TTC.

L'EPTB bénéficie pour cette année d'animation, d'une subvention à hauteur de 100 % de son coût global par l'Europe et la Région Occitanie.

Le plan de financement est établi comme suit :

Financiers sollicités	Somme (€) TTC	Taux
Europe (FEADER)	28 807,68 €	80 %
Région Occitanie	7 201,92€	20 %
Total	36 009,60 €	100 %

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter au nom de l'EPTB Vidourle une subvention auprès de la Région Occitanie et auprès du FEADER, pour assurer le financement de ces missions d'animation,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tous documents, réaliser toute opération financière relativement à mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/11**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Demande de subvention pour la réalisation en externe de la partie évaluation du Bilan-Evaluation du PGRE.

Le présent rapport concerne le dépôt d'une nouvelle demande de subventions en 2026, destinée à financer la phase d'évaluation du bilan du PGRE 2019-2025.

Cette évaluation constitue une étape essentielle pour clore le premier PGRE du Vidourle, conformément aux obligations réglementaires et aux engagements pris lors de la mise en œuvre du programme. Elle permettra de mesurer les résultats obtenus, d'identifier les points de progrès et d'assurer la capitalisation des enseignements pour les futures actions de gestion de la ressource en eau.

L'évaluation portera à la fois sur les résultats du PGRE et sur la qualité du dispositif, en s'appuyant sur les critères classiques d'évaluation des politiques publiques : efficacité, efficience, pertinence, utilité, durabilité, cohérence interne et externe (notamment avec les politiques publiques en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire).

Les modalités de gouvernance et de concertation mises en œuvre feront également l'objet d'une analyse.

Les objectifs du PGRE seront examinés de manière critique afin de vérifier :

- S'ils étaient correctement calibrés par rapport aux enjeux du territoire ;
- S'ils étaient atteignables dans les conditions de mise en œuvre ;
- Leur cohérence avec les objectifs réglementaires notifiés.

L'évaluation devra permettre :

- D'identifier les forces et faiblesses de chaque volet du PGRE, tant pour l'atteinte des objectifs que pour les dispositifs de suivi et d'évaluation ;
- De formuler des enseignements et recommandations opérationnelles pour la transition vers le futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Dès la phase de préparation du bilan-évaluation, des questions évaluatives pourront être formulées afin de préciser les données, méthodes et moyens à mobiliser, en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours des six années de mise en œuvre du PGRE.

Il est attendu que l'évaluation combine une analyse quantitative basée sur les indicateurs du bilan de la phase 1 (bilan des volets actions, financier, volume,...) et une approche qualitative et critique intégrant des éléments sociologiques, afin de fournir une vision complète de l'efficacité et de la pertinence de la démarche PGRE.

Le coût lié à cette prestation est évalué à 80 000€ HT.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_11-DE

- **D'approuver le lancement de cette évaluation,**
- **De mandater le Président pour déposer une demande de subventions auprès des partenaires financiers pour financer la phase d'évaluation du PGRE 2019-2025,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/12**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Relance de la mission d'AMO – Étude des karsts ainsi que la relance du marché - 2022-09-MS étude karsts -LOT n°1 : Molasses Miocènes du bassin de Sommières

Le présent rapport concerne l'étude des karsts – lot n°1 Molasses Miocènes du bassin de Sommières, engagée en 2022, et les difficultés rencontrées avec le mandataire initialement retenu. Ce rapport concernant également la mission d'AMO attendant à ce marché.

En effet, l'étude a connu des dysfonctionnements importants et une absence d'avancement significatif, le calendrier initial n'est plus tenu. Malgré plusieurs tentatives de relance, la mission n'a pu être menée à son terme.

Face à cette situation, un accord de résiliation à l'amiable du marché a été conclu en décembre 2025 avec la société titulaire du marché et ses sous-traitants. Le marché est donc formellement résilié depuis le 29 janvier 2026.

Les financeurs ont été informés des difficultés rencontrées dès mars 2025.

a) Relance d'un marché assistance de maîtrise d'ouvrage des études karst pour le lot n°1

Pour donner suite à la résiliation du lot n°1 de l'étude des karsts, le 29 janvier 2026, formalisée par avenant, la mission confiée à l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) doit être adaptée afin de permettre la poursuite du projet dans de bonnes conditions techniques, administratives et financières.

À ce titre, il apparaît nécessaire :

De lancer un nouveau marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) permettant notamment :

- La modification et l'actualisation du CCTP du lot n°1 de l'étude des karsts ;
- L'intégration des orientations issues des travaux précédemment réalisés ;
- L'assistance au lancement et à l'analyse du nouveau marché ;
- Le suivi technique et financier du projet jusqu'à son achèvement.

b) Relance du marché des études karst pour le lot n°1

Il est rappelé que les études karsts constituent un enjeu majeur pour la connaissance et la gestion de la ressource en eau sur le territoire. À ce titre, cette étude est indispensable à la mise en œuvre du PGRE, qui nécessite des données fiables et actualisées.

De ce fait, l'étude ne peut être abandonnée.

Il est donc nécessaire de relancer une consultation d'entreprises en vue de la réalisation du lot n°1 Molasses Miocènes du bassin de Sommières, de l'étude des karsts.

Dans ce cadre, le CCTP initial sera amendé et retravaillé, par le futur assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), en intégrant de nouvelles orientations, tout en valorisant et en capitalisant sur les travaux déjà réalisés entre 2022 et 2025 par le précédent prestataire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver le lancement d'un nouveau marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage AMO pour la poursuite de l'étude des karsts – lot n°1,**
- **De relancer un nouveau marché pour le lot n°1 de l'étude des karsts ; sur les bases du cahier des charges rédigé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO),**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/01/13**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
 Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L' an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Mission d'Assistance et d'Expertise foncière – Aménagements de la Rive droite du Vidourle – Communes de Marsillargues et Saint Laurent d'Aigouze (PAPI 3 Vidourle - fiche action 7.1E)

Dans le cadre de l'axe 7 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vidourle 3 labellisé fin 2023 pour la période 2024-2029, un vaste programme d'aménagements de la basse vallée du Vidourle est prévu afin d'achever la sécurisation des digues de premier rang et de protéger les centres urbains situés en rive droite et en rive gauche du Vidourle.

Pour ce faire, l'EPTB Vidourle doit avoir la maîtrise foncière pour créer de nouveaux aménagements et conforter les ouvrages existants mais également pour pouvoir intervenir, entretenir et sécuriser à long terme.

Par délibération 2024/02/12, le comité syndical a souhaité engager une opération pour une mission d'assistance et d'expertise foncière. Cette dernière présentait globalement l'opération.

Les financeurs ont sollicité les services de l'EPTB pour connaître la répartition de l'enveloppe financière correspondant à cette opération et ont souhaité disposer d'une nouvelle délibération du conseil syndical à ce sujet avec le détail des postes et un plan de financement.

Le montant des acquisitions foncières correspondant à la fiche action 7.1E est de **1 130 000 euros** répartis ainsi :

Coté Gard (digue de Saint Laurent d'Aigouze) : 360 000 euros

- 31 000€ négociateur foncier
- 209 000€ acquisitions foncières sur emprise des travaux prévus au PAPI3
- 120 000 € acquisitions foncières sur l'emprise des travaux prévus PAPI4

Coté Hérault (digue de Marsillargues) : 770 000 euros

- 99 000 € négociateur foncier
- 305 000 € acquisitions foncières sur emprise des travaux prévus au PAPI3
- 366 000 € acquisitions foncières sur emprise des travaux prévus au PAPI4

Pour rappel la fiche action 7.1.E du PAPI3 Vidourle prévoyait les acquisitions foncières sur l'ensemble du linéaire (travaux du PAPI3 et PAPI4) dans le cadre du PAPI3

Coté Gard

Répartition par partenaires	Part en %	Montant HT ou TTC
ETAT (FPRNM)	40%	144 000,00 €HT
Région	20%	72 000,00 €HT
Département (30)	20%	72 000,00 €HT
Autofinancement	20%	72 000,00 €HT
TOTAL	100 %	360 000,00 €HT

Coté Herault

Répartition par partenaires	Part en %	Montant HT ou TTC
ETAT (FPRNM)	40%	308 000,00 €HT
Région	20%	154 000,00 €HT
Département (34)	20%	154 000,00 €HT
Autofinancement	20%	154 000,00 €HT
TOTAL	100 %	770 000,00 €HT

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- D'approuver la décomposition des acquisitions foncières de la fiche action 7.1 E telle que décrite ci-dessus,
- De solliciter les financements des partenaires pour la réalisation de l'opération,
- D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/14**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Absent(e)

Excusé

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Demande de financement maitrise d'œuvre projet de digue de second rang de Gallargues le montueux et d'Aimargues et consultation des bureaux d'études (PAPI 3 Vidourle - fiche action 7.2a et 7.2b)

L'EPTB Vidourle a engagé dans le cadre du Papi 3, les études réglementaires pour la réalisation des digues de seconds rangs de Gallargues le Montueux et Aimargues.

Le bureau d'étude Egis est en train de finaliser le dossier technique des tracés de ces ouvrages à partir des échanges avec les services de la SNCF et les gestionnaires des réseaux routiers.

A partir de ces derniers éléments, nous pourrions arrêter un tracé définitif en disposant des éléments techniques permettant le dépôt du dossier réglementaire devant les services de l'Etat.

Afin de poursuivre la phase administrative, avancer sur les derniers calages techniques nécessitant un travail plus détaillé et anticiper la phase en liaison avec l'enquête publique et les travaux, je vous propose d'engager la consultation des bureaux d'études en charge de la maitrise d'œuvre en décomposant la consultation en 2 lots géographiques et en tranche ferme (étude de projet) et tranche conditionnelle (dossier de consultation des entreprises et suivi des travaux).

La décomposition du marché serait la suivante :

- Lot 1 : maitrise d'œuvre digue de 2^{ème} rang de Gallargues le Montueux (fiche action 7.2 a)
- Lot 2 : maitrise d'œuvre digue de 2^{ème} rang d'Aimargues (fiche action 7.2 b)

Le montant estimatif correspondant à la maitrise d'œuvre pour chaque lot inscrit dans les fiches actions 7.2 a et 7.2 b est le suivant :

-Fiche action 7.2 a, digue de second rang de Gallargues le Montueux : 812 031.60€ HT

-Fiche action 7.2 b, digue de second rang d'Aimargues : 1 677 074.40€ HT

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **De solliciter les financements pour l'engagement de la maitrise d'œuvre de ces deux opérations,**
- **D'engager la consultation des bureaux d'études pour la maitrise d'œuvre de ces deux projets,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_14-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/15**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Absent(e)

Excusé(e)

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Mission d'expertise pour les acquisitions foncières – Aménagements de la Rive gauche du Vidourle – Communes de Gallargues le Montueux, Aimargues (PAPI 3 Vidourle - fiches actions 7.2 a et 7.2 b)

Dans le cadre de l'axe 7 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vidourle 3 labellisé fin 2023 pour la période 2024-2029, un vaste programme d'aménagements de la basse vallée du Vidourle est prévu afin d'achever la sécurisation des digues de premier rang et de protéger les centres urbains situés en rive gauche du Vidourle.

Pour ce faire, l'EPTB Vidourle doit avoir la maîtrise foncière pour créer les nouveaux aménagements de protection des communes de Gallargues le Montueux et Aimargues.

En ce qui concerne la rive gauche du Vidourle, les études règlementaires sont en cours.

Pour pouvoir poursuivre l'opération, il est nécessaire d'engager les acquisitions foncières de l'emprise du projet et des terrains nécessaires aux mesures compensatoires.

Afin de préciser la nature des terrains et disposer d'une estimation des terrains, l'EPTB souhaite se faire assister par un prestataire foncier qui sera notamment chargé de :

- Analyser la dureté foncière des biens à acquérir,
- Evaluer les biens (à l'amiable ou sous DUP),
- Négocier avec les propriétaires et/ou ayants droit et les exploitants le cas échéant,
- Assister l'EPTB dans le suivi des acquisitions jusqu'à la signature de la vente,
- Apporter son assistance au maître d'ouvrage dans le cadre des procédures d'expropriation en lien avec l'avocat conseil de l'EPTB,
- Conclure les acquisitions sous la forme d'actes administratifs.

Compte tenu de la zone géographique concernée et du volume de foncier à acquérir (170 parcelles soit 30,5 ha pour la création des digues de second rang et 52,7 ha dont 23,7 ha pour l'outarde canepetière pour les mesures compensatoires), le marché sera alloté et sous la forme d'un appel d'offre ouvert.

Les lots se répartissent de la manière suivante :

- **Lot 1** : secteur de la digue de second rang de Gallargues le Montueux
- **Lot 2** : secteur de la digue de second rang d'Aimargues
- **Lot 3** : secteurs correspondants aux mesures compensatoires

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident

- **D'approuver le recours à une mission d'expertise foncière ainsi décrite,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/01/16**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
 Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT – Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Publié le

Absent(e)

Excuse(e)

ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_16-DE



C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Sensibilisation scolaire au risque inondation – Demande de subvention (PAPI 3 Vidourle - fiche action 1.1).

Depuis 2004, dans le cadre du PAPI Vidourle, l'EPTB Vidourle a engagé des actions d'animations et de sensibilisation auprès des scolaires pour restaurer une conscience du risque et développer une culture de prévention. Les modalités organisationnelles de ces journées répondent directement aux objectifs pédagogiques définis dans les programmes de l'Education Nationale.

Depuis le début de l'opération, plus de 41 000 élèves (soit 1 721 classes) ont participé à ces journées et chaque année, les classes volontaires reconduisent l'opération. Pour l'année scolaire 2026-2027, il est prévu de proposer 130 journées d'animations pour 3 250 élèves environ. Cet objectif permet de sensibiliser la quasi-totalité des classes de CE2, CM1, 5^{ème} et 2^{nde} du bassin versant.

Depuis 20 ans, cette implication forte de l'EPTB Vidourle est soutenue, dans le cadre du PAPI Vidourle, par les différents partenaires financiers : Europe (FEDER), Etat, Région, Départements mais également par le monde enseignant.

Compte tenu du succès de cette opération, l'EPTB Vidourle propose de poursuivre cet effort en maintenant la qualité des interventions reconnue et plébiscitée par les établissements scolaires du bassin versant du Vidourle.

La demande de subvention porte sur l'année scolaire 2026-2027 et sur l'ensemble des postes de dépenses de l'opération qui comprend :

- La préparation des animateurs et la planification des journées,
- Les animations en milieu scolaire (130 journées) : classes de CE2, CM1, 5^{ème} et 2^{nde},
- Le transport sur sites des élèves (90 transports sur site environ),
- La réédition, le renouvellement et l'adaptation des différents supports pédagogiques utilisés pendant les animations (brochure « Le Vidourle, le connaître, le gérer pour mieux le protéger, magnet « Consignes de sécurité », carnets d'animation...),
- La création d'une nouvelle maquette hydraulique 3D du bassin versant, l'actuelle maquette (créée dans le cadre du PAPI 1) étant vieillissante ; toutefois, celle-ci fera l'objet dans la mesure du possible d'une restauration afin de disposer de 2 maquettes permettant ainsi plus de souplesse dans la programmation des animations des CM1.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Participation	Montant en € TTC
ETAT	80%	201 480,00
Autofinancement EPTB	20%	50 370,00
	100%	251 850,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver le dépôt de demandes de financement auprès des financeurs pour les dépenses ci-dessus exposées,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/17**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel

- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel)
- Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)

X

- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron)
- Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)

X

- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle)
- Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)

X

- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle)
- Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)

X

- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues)
- David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)

X

CA Pays de l'Or

- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte)
- Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)

X Procuration à
Thierry FELINE**CCP de Sommières**

- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières)
- Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)

X

- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles)
- Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)

X Procuration à
François GRANIER

- François GRANIER – Titulaire (Montmirat)
- Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)

X

CC Grand Pic Saint Loup

- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies)
- Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)

X Procuration à
Antoine MARTINEZ

- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues)
- Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)

X

CC Rhône Vistre Vidourle

- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux)
- Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)

X

CC Terre de Camargue

- Thierry FELINE – Titulaire (St Laurent d'Aigouze)
- Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)

X

- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes)
- Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)

X

CC Petite Camargue

- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues)
- Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)

X

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Sensibilisation scolaire au risque inondation – Consultation prestataires Animations et Transports sur site (PAPI 3 Vidourle - fiche action 1.1).

Depuis 2004, dans le cadre du PAPI Vidourle, l'EPTB Vidourle a engagé des actions d'animations et de sensibilisation auprès des scolaires pour restaurer une conscience du risque et développer une culture de prévention. Les modalités organisationnelles de ces journées répondent directement aux objectifs pédagogiques définis dans les programmes de l'Education Nationale.

Depuis le début de l'opération, plus de 41 000 élèves (soit 1 721 classes) ont participé à ces journées et chaque année, les classes volontaires reconduisent l'opération.

Depuis 20 ans, cette implication forte de l'EPTB Vidourle est soutenue, dans le cadre du PAPI Vidourle, par les différents partenaires financiers : Europe (FEDER), Etat, Région, Départements mais également par le monde enseignant.

Compte tenu du succès de cette opération, l'EPTB Vidourle propose de poursuivre cet effort en maintenant la qualité des interventions reconnue et plébiscitée par les établissements scolaires du bassin versant du Vidourle.

Afin de mettre en œuvre l'opération, il est nécessaire de s'appuyer sur un prestataire « Animations » et un prestataire « Transports » pour les missions suivantes :

- La préparation des animateurs et la planification des journées,
- Les animations en milieu scolaire : classes de CE2, CM1, 5^{ème} et 2^{nde},
- La réédition, le renouvellement et l'adaptation des différents supports pédagogiques utilisés pendant les animations (brochure « Le Vidourle, le connaître, le gérer pour mieux le protéger, magnet « Consignes de sécurité », carnets d'animation...),
- La création d'une nouvelle maquette hydraulique 3D du bassin versant, l'actuelle maquette (créée dans le cadre du PAPI 1) étant vieillissante ; toutefois, celle-ci fera l'objet dans la mesure du possible d'une restauration afin de disposer de 2 maquettes permettant ainsi plus de souplesse dans la programmation des animations des CM1.
- Le transport sur sites des élèves.

Afin de poursuivre la réalisation de ces prestations jusqu'à la fin du PAPI Vidourle 3, l'EPTB Vidourle souhaite engager une consultation sous la forme d'un marché pluriannuel (Trois ans ferme et une année optionnelle) passé en procédure d'appel d'offre ouvert compte tenu de son montant prévisionnel de 800K€. L'appel d'offre se décomposera en 2 lots :

- Lot 1 Animations scolaires et outils pédagogiques
- Lot 2 Transports des élèves sur site

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident

- **D'approuver la poursuite de l'opération décrite dès la rentrée de septembre 2026,**
- **De mandater le Président pour conduire la procédure des opérations de consultations des entreprises,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/18**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQ – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Demande de financement pour la définition d'actions en vue de gérer les embâcles au niveau des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques (PAPI 3 Vidourle - fiche action 6.1)

Dans le cadre du Papi 3 du Vidourle, il est prévu dans la fiche action 6.1 d'évaluer la faisabilité technique de dimensionnement de nouveaux pièges à embâcles sur des points stratégiques notamment sur les secteurs amont de zones urbaines denses ou de zones disposant d'ouvrages traversants sensibles.

Des sites potentiels ont d'ores et déjà été identifiés par l'EPTB Vidourle (confluence Brestalou par exemple), notamment afin de protéger les ouvrages à l'aval. On note toutefois que cette fiche action s'appuiera sur les futurs nouveaux apports de connaissance afin d'alimenter cette étude d'opportunité.

A partir des résultats des diagnostics et de l'étude des sites (détermination des sites et faisabilité de la mise en place de tels dispositifs), l'EPTB pourra définir un programme de travaux spécifique accompagné d'un plan de gestion post crues (entretien et gestion des ouvrages).

Cette opération doit permettre de déterminer les sites pour les pièges à embâcles (gestion post crue). Elle visera à répondre aux objectifs suivants :

- Diagnostic des ouvrages hydrauliques existants (ponts et passages à gué) : état des ouvrages (définition de travaux de restauration si nécessaire). L'objectif est d'identifier les ponts et passage à gué qui s'obstruent régulièrement, y compris ouvrages départementaux.
- État des lieux des ripisylves actuelles afin d'identifier les potentielles zones pouvant occasionner des embâcles (notamment en crue) et les atterrissements dans la continuité des actions d'ores et déjà engagées par l'EPTB Vidourle,
- Analyse historique et recueil des retours d'expérience sur les secteurs sensibles, propices aux embâcles. Cette étape comprend l'analyse de l'IGN.
- Évaluer l'opportunité, la faisabilité et le dimensionnement pour l'implantation de nouveaux pièges à embâcles, notamment sur les secteurs amont de zones urbaines denses ou de zones disposant d'ouvrages traversants sensibles. Cela correspond à la recherche de site potentiel et à un dimensionnement de projet de niveau AVP.

Ce projet s'inscrit dans le dispositif visant à augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le coût de l'état des lieux sur le bassin versant et de l'étude de projet niveau AVP est évalué à 70 000 euros HT.

- De confier l'élaboration du cahier des charges au services de l'EPTB,
- De solliciter les financements des partenaires pour la réalisation de l'opération,
- D'autoriser les services à engager la consultation des bureaux d'études après obtention des financements des partenaires,
- D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/01/19**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
 Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB**Objet : Acquisition de parcelles dans le cadre du projet de la rive droite du Vidourle - Commune de Marsillargues (PAPI 3 Vidourle – Fiche action 7.1E)**

Dans le cadre du projet de la rive droite du Vidourle sur les communes de Lunel, Marsillargues et Saint Laurent d'Aigouze, il est nécessaire d'acquérir des parcelles afin de créer de nouveaux aménagements et de conforter les ouvrages existants.

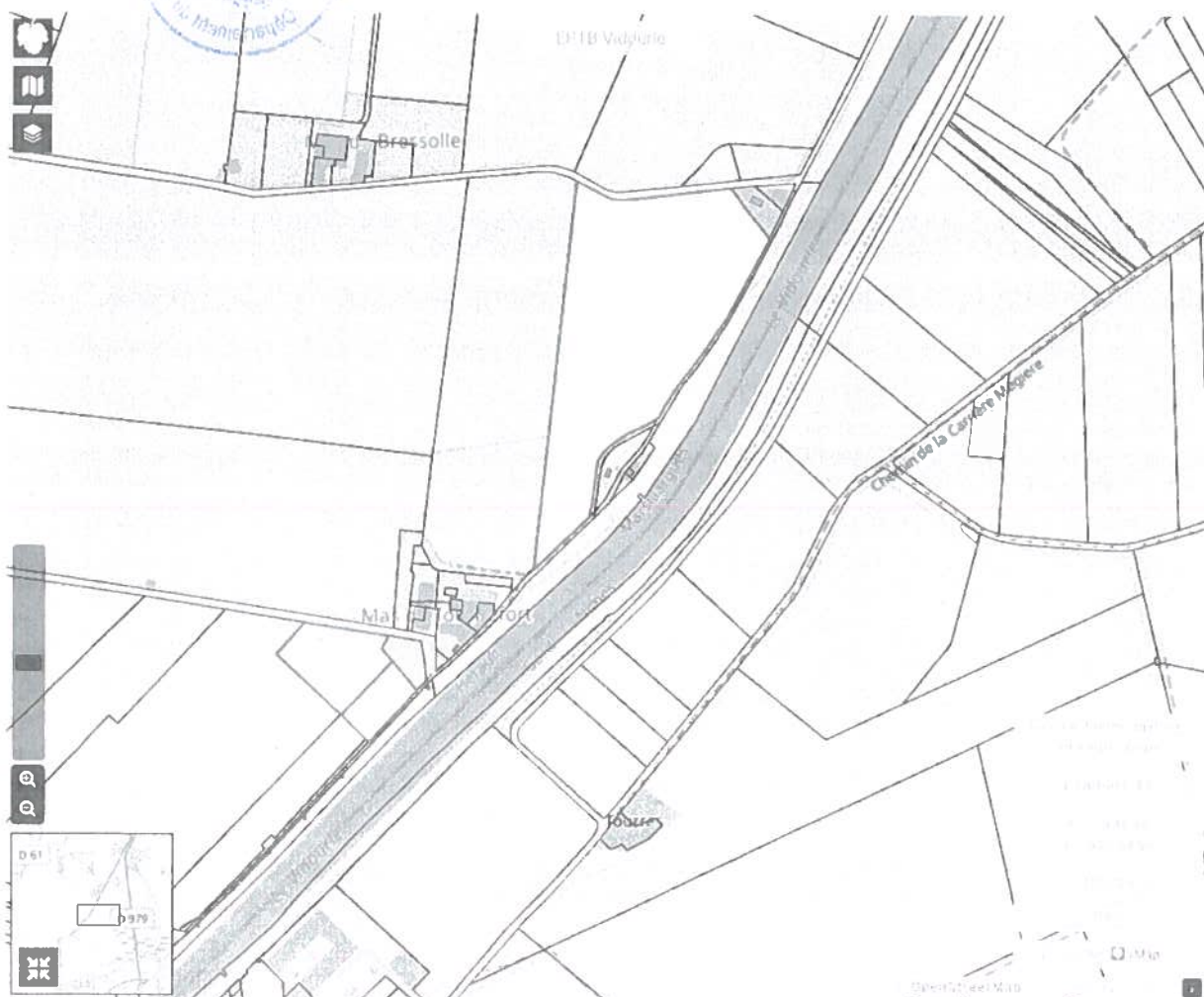
Pour donner suite à la rencontre d'un propriétaire de terrains concernés par le confortement de la digue aval de Marsillargues, l'EPTB Vidourle a la possibilité d'acquérir les parcelles suivantes :

Cadastré		Lieu-dit	Nature cadastrale	Surface cadastrale en m²
Section	Numéro			
E	175	Saint Roman	Terre	3 060
E	177	Saint Roman	Terre	6 940
E	187	Tournefort	Terre	48 956

Ainsi qu'un box pour chevaux à distraire de la parcelle de plus grande importance cadastrée E 69.

Il est proposé d'acquérir ces 3 parcelles d'une superficie globale de 58 956 m² au prix de 2,10 euros le m², auxquels s'ajoutent des indemnités accessoires (présence d'un box pour chevaux à distraire de la parcelle E 69, clôtures), portant le montant de cette opération à 153 500€.

Les frais d'acquisition sont à la charge de l'EPTB Vidourle.



Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver cette opération,**
- **D'autoriser le président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toutes opérations financières relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/01/20**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
 Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Publié le

Absent(e)

Excusé(e)

ID : 030-253002539-20260219-DEL202601_20-DE

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Demande de financement travaux d'entretien digues de Marsillargues

Ce rapport concerne la gestion du système endigué et plus particulièrement, les travaux d'entretien destinés à la reprise, réparation et installation de protection sur les talus et crête des ouvrages de digues.

Conformément à notre compétence de suivi et entretien des ouvrages endigués, il nous incombe d'assurer le bon fonctionnement et la solidité de ces derniers stipulés à l'article R.214-199-2 du code de l'environnement.

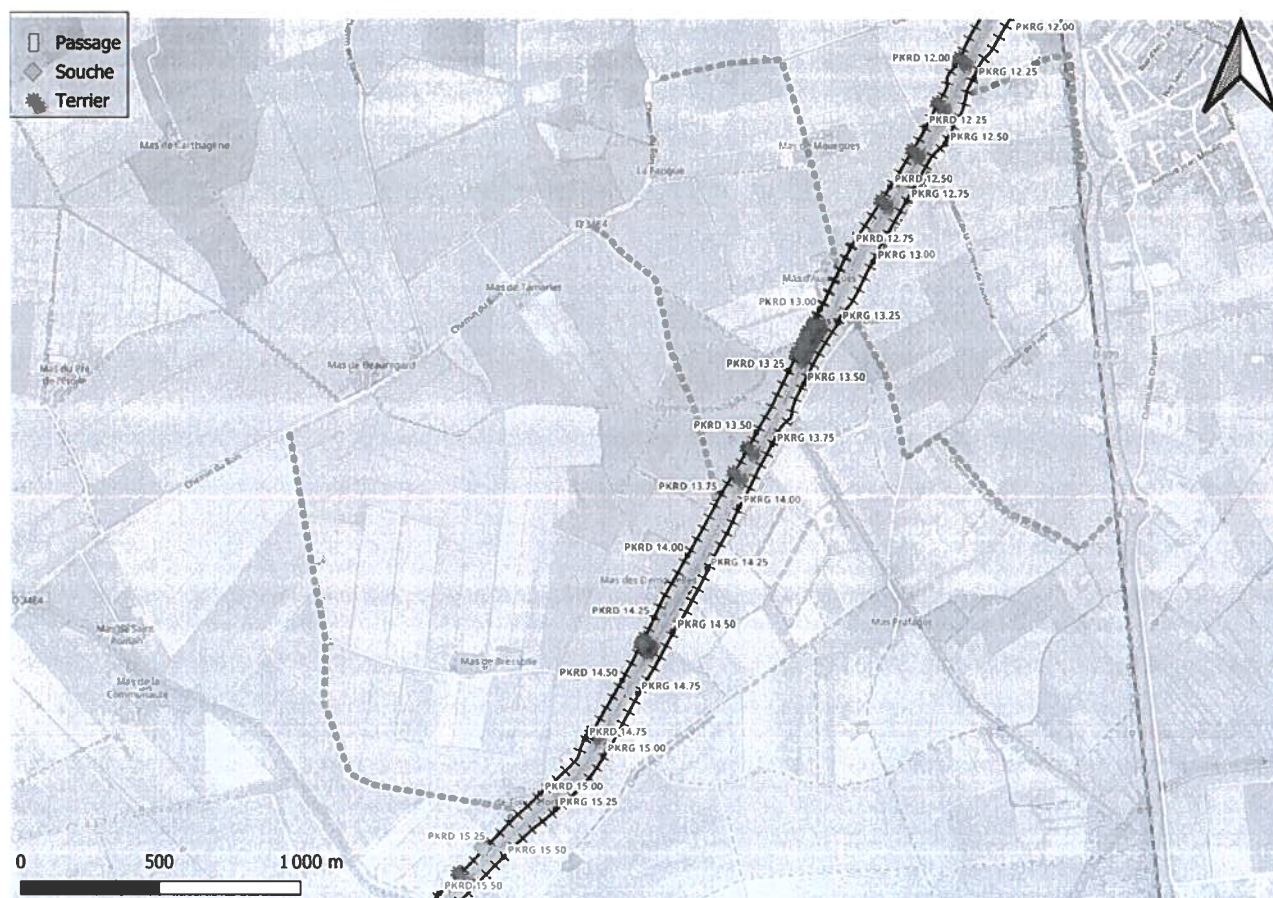
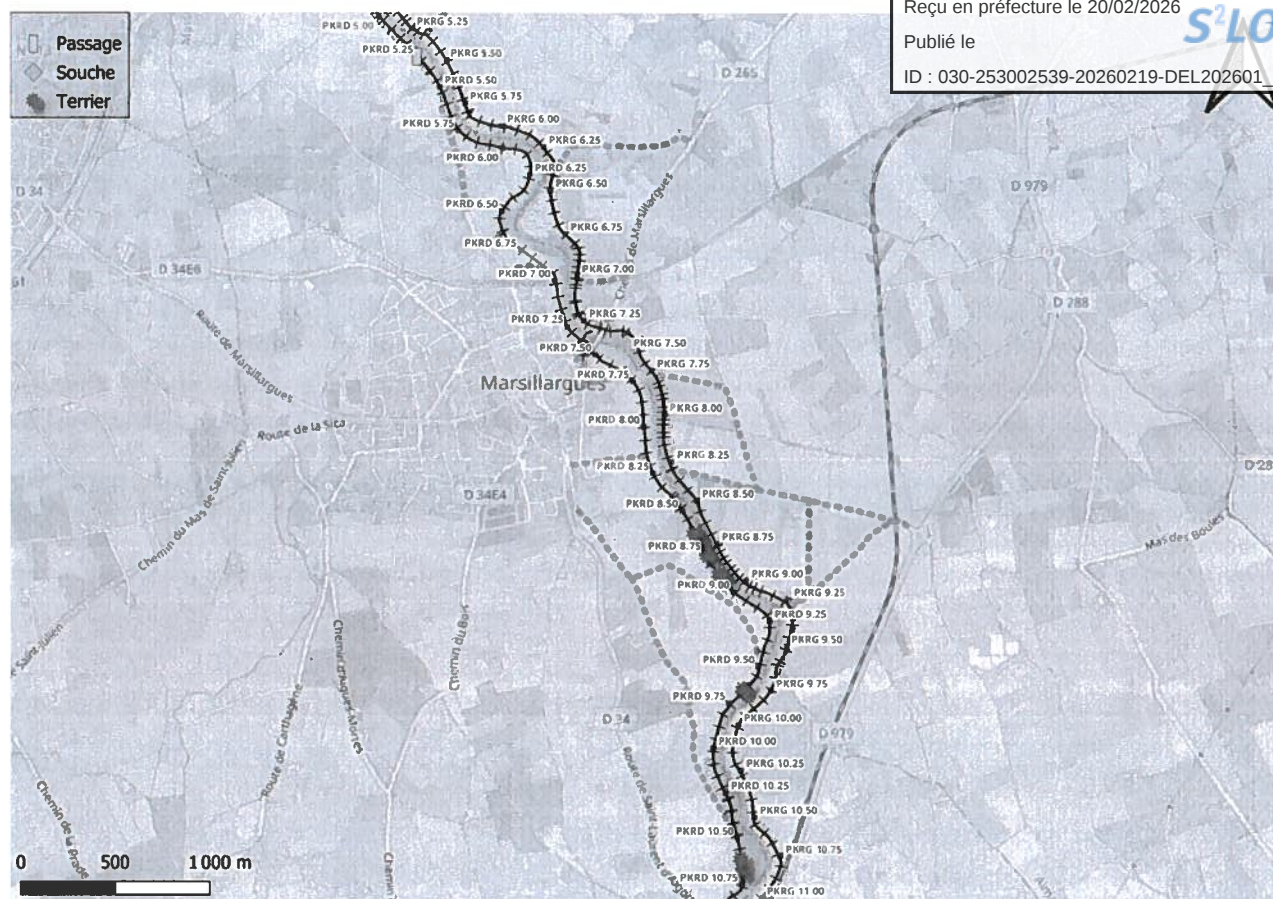
Ces travaux permettront :

- La reprise des tentatives de terriers et des terriers.
- La reprise de certains linéaires de talus,
- L'installation de grillage anti-fouisseur sur les linéaires de reprise
- La reprise d'une piste d'accès à la crête

Les visites déjà réalisées ont permis de mettre en avant les contraintes et modalités techniques qui concernent les différents sites de travaux. En application, des prix du marché en cours, le devis correspond à la résolution des problèmes s'établissant à un montant prévisionnel de **53 913.10 € HT soit 64 695.72€ TTC**.

Est compris dans le prix conformément au CCTP, l'acheminement des machines, le temps de mise à disposition d'agent, la reprise et le réglage de terre, les remblais pour talus, la disposition de grillage anti-fouisseur...

En vue de travaux similaire, une demande de crédits fond vert va être réalisé.



Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver le dépôt de demandes de financement pour les dépenses ci-dessus exposées,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/21**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent(e)

Absent(e)

Excès de pouvoir

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Etude de zonage du risque inondation Gallargues Le Montueux (PAPI 3 Vidourle- fiche action 4.1)

Dans la continuité des études de zonage déjà menées dans le cadre de son PAPI 2, l'EPTB Vidourle souhaite réaliser dans son PAPI 3 une nouvelle série d'études de zonage afin de compléter la connaissance du risque sur plusieurs communes de son bassin versant dont la commune de Gallargues le Montueux qui fait également l'objet d'un projet de digue de second rang (projet rive gauche).

L'aléa inondation du Vidourle sur cette commune a déjà été étudié dans le cadre du projet Rive Gauche, les données sur cet aléa seront issues du Modèle hydraulique construit par EGIS Eau.

Dans la continuité de son projet d'aménagement, L'EPTB Vidourle a notamment besoin d'une étude précise sur les axes d'écoulement notamment afin de dimensionner les bassins de rétention envisagés et tenir compte de la concomitance d'une crue du Vidourle et du ruissellement pluvial sur la commune. En effet la digue de second rang peut présenter un obstacle aux écoulements en cas de crue du Vidourle (clapets anti-retour fermé en cas de crue importante).

L'étude de zonage devra déboucher sur la définition des zones soumises au risque inondation et les prescriptions qui en découlent. L'étude viendra ainsi compléter la donnée PPRI existante sur la commune et particulièrement sur le risque ruissellement. Les zonages établis viendront s'annexer au PLU de la commune pour apporter une connaissance du risque.

La connaissance du risque acquise permettra également de calibrer les mesures de réduction de la vulnérabilité objet de l'axe 5 du PAPI 3 Vidourle.

Cette étude répond à plusieurs objectifs :

- Recensement des risques inondations auxquels sont soumis la commune,
- Proposition d'aménagements pour la protection des populations et notamment pour la réduction de la Vulnérabilité du Bati (Axe 5 - PAPI 3 Vidourle),
- Dimensionnement précis des ouvrages de gestion pluvial prévus dans le cadre du projet Rive Gauche (bassins de rétentions).

La prestation est découpée en cinq phases :

- Etat des lieux du risque inondation sur la commune,
- Modélisation hydraulique et diagnostic territorial,
- Elaboration du zonage inondation – Etat Actuel,
- Proposition d'aménagements pour la réduction du risque inondation,
- Elaboration du zonage inondation – Etat Aménagé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Il sera mis en place un comité de pilotage de l'étude, constitué par

- La Commune de Gallargues le Montueux,
- L'EPTB Vidourle,
- La Communauté de commune Rhône Vistre Vidourle,
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Gard.

L'estimatif de cette étude est de 120 000 euros HT (voir fiche action 4.1 PAPI 3 Vidourle)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	% DE SUBVENTION SUR MONTANT HT	MONTANT
REGION	20 %	24 000 €
ETAT	50 %	60 000 €

La part d'autofinancement de l'EPTB Vidourle s'élève à 60 000 € soit 30 % du montant HT (36 000 €) auxquels s'ajoutent le portage total de la TVA.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver l'engagement de cette étude sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vidourle,**
- **De mandater le Président pour déposer les demandes de financement auprès des financeurs dans le cadre du PAPI 3 Vidourle,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/01/22**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Demande de subvention pour les actions d'élimination des Espèces Exotiques Envahissantes en 2026.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes, des actions d'éliminations des jussies, des renouées asiatiques et des tortues de Floride sont engagées chaque année

Il est proposé au Comité Syndical de poursuivre ces actions en 2026 :

1/ Pour l'élimination des jussies

Le plan de gestion finalisé en 2024 prévoit de poursuivre les actions d'élimination des jussies sur les zones d'émergence de l'espèce dans la moyenne vallée du Vidourle.

Depuis 2024, un suivi et arrachage manuel des jussies dans les méandres du Vidourle est réalisé en interne durant la période estivale. Ces campagnes mobilisent une partie de l'équipe verte d'avril à septembre.

En 2025, une élimination mécanique a été réalisée sur une partie des berges du Crieulon lors de l'assec en fin d'été. L'équipe verte a ensuite finalisé l'opération par un arrachage manuel post-travaux.

En 2026, sont prévus :

- Une intervention similaire de l'équipe verte sur les deux zones à traiter (130 jours agent)
- Une intervention mécanisée sur la suite du linéaire identifié dans le plan de gestion sur le Crieulon pour éviter la recolonisation du milieu (90 000 € TTC)

2/ Pour l'élimination des renouées asiatiques

La dizaine de plants de renouées asiatiques identifiée dans le plan de gestion est située sur la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort. L'objectif de gestion est une élimination de ces plants avec un suivi pour éliminer les repousses pendant plusieurs années.

En 2025, une élimination mécanique a été réalisée permettant d'extraire les renouées ainsi que la terre contaminée. Un suivi post-travaux a été ensuite réalisée par l'équipe verte.

En 2026, pour empêcher l'éventuelle reprise des plants et suivant les préconisations du plan de gestion, l'intervention de l'équipe verte va se poursuivre (32 jours agent).

3/ Pour le piégeage des tortues de Floride

Le piégeage des tortues de Floride est effectué historiquement par l'équipe verte de l'EPTB Vidourle. Les cages, construites en interne sont posées sur plusieurs sites présentant les caractéristiques environnementales recherchées par l'espèce et nécessaires à l'efficacité des pièges.

Les sites de piégeage se trouvent dans le site Natura 2000 « Le Vidourle » qui abrite également la cistude d'Europe, espèce autochtone d'intérêt communautaire. Comme préconisé dans le Document d'Objectif du site ainsi que dans le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes, il est proposé de poursuivre ces actions (131 jours agent).

L'estimatif de ces travaux est de 169 110 TTC dont 79110 € en régie.

Le plan de financement prévisionnel pour ces opérations :

FINANCEURS	% de subvention du montant HT	MONTANT HT	MONTANT TTC
AGENCE DE L'EAU	34 %	47 929.16 €	57 515.00 €
REGION	8 %	11 250.00 €	13 500.00 €
FONDS VERTS	38 %	53 551.50 €	64 261.80 €
AUTOFINANCEMENT	20 %	28 185.00 €	33 822.00 €

La part d'autofinancement de l'EPTB Vidourle s'élève à 33 822.00 € TTC.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver le dépôt de demandes de financement auprès des financeurs pour les dépenses exposées**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/01/23**

**Séance du jeudi 19 février 2026 à 9 heures 30
 Salle Hervé Dieulefès – CA Lunel Agglo à LUNEL**

L an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			X Procuration à Jean Marie CASTELLVI
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			X

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - David COULOMB – Suppléant (Marsillargues)	X		
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)			X Procuration à Thierry FELINE
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)			X Procuration à François GRANIER
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X Procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X		
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Demande de subvention complémentaire pour l'élaboration du projet d'amélioration de la continuité biologique et sédimentaire en moyenne vallée du Vidourle.

Dans le cadre prestation de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux d'aménagements des seuils de la moyenne vallée, une acquisition de données topographiques s'avère nécessaire.

Pour rappel, une première étude de projet afin de rétablir la continuité biologique et sédimentaire dans la moyenne vallée du Vidourle avait retenu des scénarios d'aménagements pour 3 seuils :

- Seuil de l'ancien captage de Gailhan : Dérasement total ou partiel. Cette opération aura une incidence sur un captage pour l'irrigation à proximité et des mesures compensatoires pour la sécurisation de cette ressource devront être mises en œuvre (création d'un forage pour se substituer au puit de l'agriculteur déjà déclaré auprès de la DDTM),
- Seuil du camping club nature et soleil : Equipement rustique d'un ouvrage de franchissement rive droite en prenant en compte le prélèvement du béal du château du Fesq,
- Gué de Rauret : Remplacement de la passerelle par un ouvrage submersible permettant la continuité biologique et le transit sédimentaire.

Afin de définir les travaux d'aménagements sur la base de cette étude, la maîtrise d'œuvre a été confié à un bureau d'étude. Les données topographiques fournies par l'EPTB au bureau d'étude n'étant pas suffisamment précises, il est nécessaire de compléter ces données.

Il est proposé au Comité Syndical de faire une demande de financement complémentaire pour la maîtrise d'œuvre comprenant :

- La réalisation d'un CCTP par le bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre pour les levés topographiques,
- La réalisation des levés topographiques par le prestataire retenu,
- L'analyse des levés et leur modélisation par le maître d'œuvre,
- La livraison des résultats numérique et papier.

L'estimatif de cette prestation est de 33 000 euro TTC.

Le plan de financement prévisionnel pour cette prestation complémentaire est basé sur la demande de financement initiale :

FINANCEURS	% DE SUBVENTION SUR MONTANT HT	MONTANT HT
AGENCE DE L'EAU	50 %	13 750 €
CD30	20 %	5 500 €
REGION	10 %	2 750 €
AUTOFINANCEMENT	20 %	5 500 €

La part d'autofinancement de l'EPTB Vidourle s'élève à 11 000 € soit 20 % du montant HT auxquels s'ajoutent le portage total de la TVA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver le dépôt de demandes de financement auprès des financeurs pour les dépenses exposées**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 2

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

